

Service émetteur : Délégation territoriale du Morbihan
Département offre de soins ambulatoire

Affaire suivie par : Madame GOURMELON
Courriel : madeleine.gourmelon@ars.sante.fr

Téléphone : 02 97 62 77 60
Télécopie : 02 97 63 69 49

Date : 05 MARS 2013

Objet : transport sanitaire sur l'île de Groix

Monsieur METAYER
Secrétaire du Collectif Citoyen de Groix
Boîte des associations
Mairie
56590 Ile de Groix

Monsieur,

Vous avez transmis à mes services un courrier relatif aux difficultés des habitants de Groix et plus particulièrement des résidents de l'EHPAD lorsqu'ils doivent être transportés sur le continent, pour des soins programmés ou non, et lorsque leur état de santé nécessite un accompagnement et un transport sanitaire adapté.

Mes services ont abordé ces difficultés lors d'une rencontre organisée par Monsieur le Maire de Groix le 26 février 2013. La caisse primaire d'assurance maladie du Morbihan était également représentée à cette rencontre.

Pour les urgences vitales, les transports sont assurés par l'hélicoptère de la sécurité civile ou par la SNSM. Une convention prévoit les modalités d'intervention et le financement.

Pour les transports programmés, les patients sont conduits par le VSAB (Véhicule de Secours aux Asphyxiés et Biessés) du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) vers l'embarcadère, depuis la cessation d'activité des entreprises de taxi de l'île. A Lorient, ils sont pris en charge par un taxi ou une ambulance du continent. Selon les informations recueillies auprès de Monsieur le Maire de Groix, une entreprise de taxi devrait se réinstaller sur l'île et assurer le transport des patients pour l'aller et le retour sur l'île.

Lors des transports sur le navire assurant les traversées, les malades peuvent être accompagnés. Des dispositions seront prises pour prévoir l'accompagnement du patient de l'EHPAD par du personnel de l'établissement. Si l'accompagnateur est un proche, le remboursement des frais de transport peut être pris en charge par l'Assurance Maladie dès lors qu'une prescription médicale précise la nécessité de l'accompagnement. Pour les malades nécessitant un transport allongé, mes services ont prévu de réunir prochainement les entreprises sanitaires de Lorient, afin d'organiser une réponse permettant le transport de patients allongés dans un véhicule adapté.

La mise en œuvre de ces dispositions sera suivie par mes services, qui veilleront à l'amélioration des conditions des transports sanitaires des patients sur l'île de Groix.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur de la délégation territoriale

~~P.le directeur~~
L'inspectrice principale

Martine GALIPOT